

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du zonage assainissement de la commune de RANCON du 12 Novembre au 12 décembre 2018.

Monsieur Pierre-Marie Oudot-de-Dainville a été désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la RANCON pendant la durée de l'enquête aux heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 30. Le dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au Commissaire enquêteur par courrier postal à la Mairie de RANCON ou par courriel à l'adresse mairie.rancon@wanadoo.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication du présent avis.

Le Commissaire enquêteur sera présent en Mairie le mardi 20 novembre et le mercredi 12 décembre de 9h à 12h 30 pour recevoir les observations écrites ou orales.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage, il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique décider, s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du secrétariat de la Mairie de RANCON.

Le Maire

Michel CREYSSAC

